

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST-IMPRES-111

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place
sur le territoire de la commune du
Grand-Saconnex

DU 2 AVRIL 1986

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune du Grand-Saconnex du
14 janvier 1986;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la
numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

CV559744 - place de Carantec (commune française du Nord Finistère, jumelée avec
la commune du Grand-Saconnex)
à la place située entre la route de Ferney et la route de Colovrex, à
l'intersection de ces deux artères.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er mai 1986.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Travaux	2 ex.
Economie	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni